COPIE
de deux Lettres écrites
à la
Convention des États d' Écosse,
la premiere
De Sa
MAJESTÉ DE LA GRANDE BRETAGNE
à
preſent regnante,
L' autre
DU ROY JAQUES II.

Milords & Meßieurs :

NOus ſommes fort reconnoiſſans de la bonne intention, que pluſieurs perſonnes de vôtre Nation ont témoigné pour nous, & dont ils viennent de donner des preuves en ſecondant nôtre deſſein, qui eſt de detourner les perils dont la Religion & liberté étoient menacées. C'eſt pourquoi nous ne pouvons plus doûter de vôtre confiance, aprés avoir vû avec quelle ardeur vous avés concouru à ſecourir la Religion Proteſtante, les anciennes Loix, & les libertés de ce Roiaume.

Il ne reſte plus qu'à trouver les moiens de vous mettre ſur un bon pié, à quoi j'eſpere que vous travaillerés au plus vîte, auſſi bien qu'à l'interêt commun afin, qu'aprés tant de peines & ſoins, le peuple puiſſe joüir d'une paix tranquile, & que vous preveniés toutes les factions qui la pourroient troubler.

Nous avons été fort réjoüis de voir ici tant de Nobleſſe, portée à établir une parfaite union entre les deux Roiaumes, comme étant le plus ſûr moien pour avoir une paix ſtable, qui ne peut être que fort avantageuſe à ces deux Nations. Car comme ils ſont tous habitans d'une même Isle, qu'ils parlent tous la même langue, & que la Religion & la liberté eſt leur interêt commun, principalement en cette conjuncture,

ture, où vos ennemis ſongent inceſſamment à jeter la diviſion entre vous, pour vous deſunir, & pour parvenir par là à la ruine de la Grande Bretagne, qu' ils ont entrepriſe. Nous donc, qui n'avons pour but que de voir les fruits de cette bonne intelligence, & qui n'avons devant les yeux que la Gloire de Dieu, l'établiſſement de la Religion Reformée, & le bien de cette Nation, n'épargnerons rien pour venir à bout de cette glorieuſe entrepriſe.

Donné en nôtre Cour à Hamton,
le 27. Mars 1679.

JAQUES, R.

Milords & Meſſieurs:

Comme nous avons été informés, que vous autres Pairs, & ceux qui repreſéntent les Comtés de nôtre ancien Roiaume d'Ecoſſe, devés vous aſſembler ce mois-ci dans nôtre bonne ville d'Edimbourg, ſous l'autorité uſurpée du Prince d'Orange, nous avons jugé à propos de vous faire ſavoir, que nous avons toujours fait grand fonds ſur vôtre fidelité, aïant pris nôtre refuge chés vous du tems de nos plus grands malheurs. Nous vous prions donc preſentement de vouloir maintenir nôtre interêt Roial; Nous attendons de vous, comme de fideles & obëiſſans ſujèts doivent faire, que vous ne vous laiſſerés pas ſeduire aveuglement, par le lâche exemple de gens infideles, mais que plutôt vous éterniſerés vôtre memoire en perſiſtant dans la fidelité, dont vous m'avés donné tant de prêves jusqu'ici. En quoi faiſant vous éviterés vôtre ruine, le mépris & la honte que vous

vous vous attireriez dans ce monde, & la peine de rebelles, qui eſt la condamnation éternelle dans l'autre. Songés que vous & vôtre Poſterité aurés en même tems ocaſion de voir l'effét des promeſſes, que nous avons ſi ſouvent faites pour le maintien de vôtre Religion, de vos Loix, de vos Priviléges, & de vos Droits, lesquelles nous avons deſſein d'executer dés que le tems nous permettra de vous aſſembler en Parlement dans cét Ancien Roïaume. Ne cragnés pas cependent de vous déclarer pour vôtre legitime Souverain, qui ne manquera pas de ſon cóté, de vous venir ſecourir avec de forces ſuffiſantes, non ſeulement pour empêcher les attaques de dehors, mais auſſi pour aſſûrer nôtre Droit contre nos ennemis, qui viennent de l'opprimer par une uſurpation la plus injuſte & la plus dénaturée dont on ait jamais oüi parler. Nôtre grand Dieu peut bien permettre ceci pour un tems, & faire proſperer les méchans; mais il ne manquera pas enſuite de jeter la confuſion dans l'eſprit de ces ouvriers d'iniqité. Nous vous faiſons donc ſavoir, que nous pardoñons à ceux qui rentreront dans leur devoir avant le 10. du mois prochain incluſivement, & que les autres qui perſiſteront dans la rebellion contre nous, ſelont punis ſelon l'exigence des Loix. Nous ne doutons point que vous ne vous déclariés pour nous, & que vous ne vous opoſiés à tous ceux, qui agiront contre nôtre interêt. Vous deputerés quelqu' un d' entre vous, pour m' informer de leur conduite, & ſur quel pié ſont préſentement nos affaires.

Donné à bord de St. Michel,
le 11. Mars 1689.